



Quelles actions pour les aînés ?

Afin de répondre, à sa hauteur, aux enjeux du vieillissement de la population, la Commune a institué une plateforme de rencontre entre les nombreux acteurs concernés. Avant de concrétiser d'autres mesures.

Dans le cadre de son programme de législature 2016-2020, le Conseil communal a décidé de consacrer un projet au vieillissement de la population. Si ce phénomène concerne l'ensemble des collectivités publiques de notre pays, il est particulièrement marqué au Val-de-Travers : les personnes de plus de 65 ans y représentent 22 % de la population, contre 18 % en moyenne cantonale.

De l'avis du Conseil communal, il s'agit toutefois d'identifier au préalable les domaines dans lesquels une action communale est pertinente, en complémentarité de celles menées par la Confédération et le Canton. Ce dernier s'attèle actuellement au déploiement de la planification médico-sociale (PMS), qui vise notamment à favoriser le maintien des aînés à domicile.

Avec l'appui stratégique de Pro Senectute, à qui un mandat a été confié, le Conseil communal a entrepris une démarche en concertation avec les acteurs régionaux concernés par cet enjeu. Lesquels sont nombreux : entre

les EMS, les prestataires de soins à domicile, ceux de services plus généraux, les organes cantonaux, les associations proposant des activités aux personnes âgées ou encore les paroisses, ce sont une trentaine d'entités qui se trouvent aujourd'hui en lien avec les personnes de plus de 65 ans.

Les réflexions et discussions menées lors de deux ateliers ont débouché sur un premier constat : la Commune peut être utile en favorisant la circulation et la diffusion de l'information, non seulement entre les acteurs, mais aussi entre ceux-ci et le public concerné.

Une première mesure a ainsi été prise, avec la constitution d'une « Plateforme 65+ Val-de-Travers », qui réunira à intervalles réguliers ces acteurs pour leur permettre notamment d'échanger sur leurs préoccupations et leurs projets.

La réflexion se poursuit désormais sur le terrain de la communication, avec l'objectif de réaliser des actions concrètes au cours du deuxième semestre de l'année en cours.



Hommage à Daniel Schelling – Ramoneurs sur la place du Marché en hiver (1953) - (3/24)

© MRVT, Fonds Schelling, coll. Daniel Schelling

Echo des autorités

Campagne d'entretien des arbres d'avenues

Dans le cadre de la campagne annuelle de l'entretien des arbres et du contrôle sanitaire de ceux-ci, il a été identifié qu'une vingtaine d'arbres devront être abattus sur le territoire communal, notamment dans les villages de Fleurier, Môtiers et Saint-Sulpice.

Pour rappel, ces abattages sont nécessaires pour des questions sanitaires et de sécurité.

Tout d'abord, afin d'assurer la sécurité des piétons et autres usagers du domaine public mais également pour permettre d'effectuer les différents travaux de taille dans des conditions de sécurité optimales. En effet, les arbres malades et affaiblis dans leur structure peuvent potentiellement être dangereux et également contaminer d'autres sujets sains.

Les événements tempétueux survenus en début d'année confirment la nécessité d'une surveillance accrue de nos arbres d'avenues.

L'ensemble de ces arbres seront remplacés afin d'effectuer un rajeunissement de nos allées et des parcs.

Cette démarche permet ainsi de sauvegarder notre important patrimoine que constituent les différents arbres d'allées.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ordre du jour de la séance du Conseil général du 12 mars

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le **Lundi 12 mars 2018, à 20 h, à St-Sulpice, halle de gymnastique**

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017
4. Nomination d'un membre au Conseil d'établissement scolaire suite à la démission de Mme Johana Eidam Vautherot
5. Modification du plan d'aménagement local de Boveresse ZP2 Les Coeubles et de Travers ZP2 La Presta
6. Abrogation du Règlement concernant l'exécution et la réfection de fouilles du 2 juin 2010
7. Nouveau Règlement sur le statut du Conseil communal abrogeant celui du 16 février 2009
8. Communications du Conseil communal
9. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
10. Résolutions
11. Interpellations et questions

Venez nombreux : les séances sont publiques

Boîtes aux lettres villageoises

Pour déposer votre enveloppe de vote ou tout autre courrier destiné à l'administration communale, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de recourir aux boîtes aux lettres villageoises. Pour rappel, elles se trouvent :

- ✓ Boveresse : Collège, rue du Collège 3
- ✓ Buttes : Ancien bureau communal, Derrière-Cour
- ✓ Couvet : Hôtel de Ville, Grand-Rue 38
- ✓ Fleurier : Hôtel de Ville, rue du Temple 8
- ✓ Les Bayards : Ancien bureau communal, Quartier de Bise 110
- ✓ Môtiers : Devant la Maison de l'Absinthe, Grande Rue 10
- ✓ Noiraigue : Collège, rue du Collège 6
- ✓ Saint-Sulpice : Collège, place du Collège 1
- ✓ Travers : Hangar des pompiers, rue Miéville 15

ANNONCES

Mises au concours

Le Conseil communal met au concours :

- ✓ un poste de responsable bâtiment et technique du Centre sportif régional et des chauffages à distance (H/F), taux d'activité 100%.
- ✓ un poste de conseiller socio-pédagogique et membre de l'unité socio-éducative et de santé scolaire (USESS) (H/F), taux d'activité 60%.

Vous trouverez l'intégralité des détails de ces offres sur notre site :

<http://www.val-de-travers.ch/fr/vivre/administration/services-communaux/resources-humaines/>

EN BREF

Valoriser le bois local

A l'occasion de la Journée internationale de la forêt, la Commune de Val-de-Travers propose une conférence sur la valorisation du bois indigène (jeudi 22 mars, 19 h, salle Fleurisia). Gilbert Hirschy, de Lignum Neuchâtel, traitera des atouts du bois dans la construction, avant que le menuisier Olivier Favre n'apporte des exemples concrets. Le recours au bois-énergie par la commune sera lui aussi évoqué par Claude-André Montandon, garde forestier.

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles